



PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 210.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. CULLEN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 210 — *Loi sur les droits des aînés/The Seniors' Rights Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M^{me} WIGHT pour la reprise du débat.

M. BRIESE, M^{me} BLADY, M. HELWER, M^{me} la ministre ALLAN et M. WISHART interviennent. M. MARCELINO (Tyndall Park) exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. GOERTZEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 35 : Respect accru envers les Manitobains

Attendu :

que l'Assemblée législative du Manitoba permet aux Manitobains de faire des présentations en comité relativement à des projets de loi;

que ces contributions permettent souvent d'améliorer les lois et qu'elles constituent un droit démocratique important;

que des ministres du gouvernement provincial continuent de manquer de respect envers les Manitobains en prêtant davantage attention à leurs appareils électroniques qu'aux présentateurs pendant les audiences de comité;

que des ministres du gouvernement ont manqué de respect envers les présentateurs manitobains en qualifiant ceux et celles qui s'opposaient à leurs projets de loi de « howling coyotes »;

que des ministres du gouvernement ont manqué de respect envers les Manitobains en énonçant publiquement, avant même la tenue d'audiences de comité, qu'ils n'étaient pas disposés à écouter les présentateurs qui s'opposaient à leurs projets de loi,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba félicite les Manitobains qui exercent leur droit démocratique en faisant des présentations en comité relativement à des projets de loi;

que l'Assemblée législative exhorte les ministres provinciaux à ne pas manquer de respect envers les présentateurs manitobains qui s'opposent à leurs projets de loi et à s'abstenir de les insulter ou de les ignorer.

Il s'élève un débat.

M. GOERTZEN, M. le *ministre* ASHTON, MM. SCHULER, ALLUM, EICHLER et MARCELINO (Tyndall Park) ainsi que M^{me} STEFANSON interviennent. M^{me} la *ministre* HOWARD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (R. Childerhose, D. Hobson, K. Vivier et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il y remédie en priorisant sa reconstruction. (L. Johnston, B. Young, D. Beigrel et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande afin d'exhorter le gouvernement provincial à rouvrir le centre d'Emploi Manitoba de Beauséjour. (N. Sprott, D. Scott, T. Wilton et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (R. MacDougall, M. Martinez, J. Papro et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (S. Martiny, M. Maranz, S. Margrat et autres)

M. SMOOK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (L. Fournier, E. Klassen, A. Dreger et autres)

M. GRAYDON — Présentation d'une demande à l'Assemblée législative du Manitoba afin qu'elle reconnaisse que la hausse de la TVP entraînera une croissance considérable des achats transfrontaliers et exercera une pression supplémentaire sur le secteur de la vente au détail, particulièrement sur les entreprises situées près des frontières du Manitoba, et qu'elle exhorte le gouvernement provincial à annuler cette hausse afin de permettre aux consommateurs manitobains d'effectuer des achats abordables au Manitoba et de soutenir les entreprises locales. (M. Wiebe, S. Courcelles, R. Arnold et autres)

M. FRIESEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille et du Travail envisage d'accorder du financement en vue d'éliminer la liste d'attente actuelle pour les services d'analyse appliquée du comportement. (J. Meglt, D. Bilodeau, B. McCallister et autres)

M. HELWER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (E. Fowler, R. Fowler, L. Fowler et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à ne pas hausser la TVP sans la tenue d'un référendum provincial sur la question. (M. Stone, E. Zimmerman, W. Shwaluk et autres)

Avec le consentement de l'Assemblée, M. SCHULER au nom de M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (M. Santos, R. Swiegers, M. Shoemaker et autres)

M. le *ministre* ASHTON dépose le rapport trimestriel de la Corporation manitobaine des loteries — période de trois mois — du 1^{er} avril au 30 juin 2013.

(Document parlementaire n^o 97)

M. le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé « Rural Municipality of Lac du Bonnet » et daté d'août 2013.

(Document parlementaire n^o 98)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. JHA, EWASKO, WIEBE et WISHART ainsi que M^{me} CROTHERS font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. EWASKO soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires courantes de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public, à savoir que le gouvernement provincial ne respecte pas l'alinéa 23(1)a) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* afin de se protéger lorsque des ministres font des commentaires inappropriés et que l'ombudsman devrait faire enquête.

M^{me} la *ministre* HOWARD intervient sur l'urgence de la motion.

Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député de Lac-du-Bonnet. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Or, j'ai écouté attentivement les arguments proposés par les députés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter cette question aujourd'hui. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales et celle réservée aux déclarations de député. En fait, cette question a été soulevée pendant la période des questions orales au cours des quelques jours.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. STRUTHERS voulant que le projet de loi 20 — *Loi sur le financement du renouvellement des infrastructures et la gestion financière (modification de diverses dispositions législatives)/The Manitoba Building and Renewal Funding and Fiscal Management Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique soit approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. GOERTZEN portant le report de l'approbation, de la troisième lecture et de l'adoption du projet de loi à six mois jour pour jour.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. PEDERSEN, M^{me} STEFANSON et M. HELWER interviennent. Sur la motion de M^{me} la ministre HOWARD, le débat est ajourné.

Durant le débat, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet du manque de participation des députés du gouvernement dans le débat sur le projet de loi 20.

M^{me} la ministre HOWARD intervient sur le rappel au *Règlement*. Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BLADY
BRAUN
BRIESE
CALDWELL
CHIEF
CROTHERS
DEWAR
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GAUDREAU
GERRARD
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PALLISTER
PEDERSEN
PETTERSEN
ROBINSON
RONDEAU
ROWAT
SARAN
SCHULER
SELBY
SELINGER
SMOOK
STEFANSON
SWAN
WIEBE
WIGHT
WISHART..... 47

CONTRE

..... 0

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 18 — *Loi sur les écoles publiques (milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité)/The Public Schools Amendment Act (Safe and Inclusive Schools)*.

Le débat se poursuit.

MM. GOERTZEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLAN
ALLUM
ALTEMEYER
ASHTON
BLADY
BRAUN
CALDWELL
CHIEF
CROTHERS
DEWAR
GAUDREAU
GERRARD
HOWARD
IRVIN-ROSS
JHA
KOSTYSHYN

LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
PETTERSEN
RONDEAU
SARAN
SELBY
SELINGER
SWAN
WIEBE
WIGHT 32

CONTRE

BRIESE
EICHLER
EWASKO
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
HELWER

PALLISTER
PEDERSEN
ROWAT
SCHULER
SMOOK
STEFANSON
WISHART..... 14

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 17 h 38, et l'Assemblée ajourne ses travaux à mardi, 10 heures.

Le président,

Daryl REID